

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 12 juillet 2013
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIPLE Nathalie à partir de 12h15
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. LIMOZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. RAYNAL Franck
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bordeaux - Aménagement paysager du parc aux Angéliques - Phase 5 -
Subvention 2013 - Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2009/0444 du 10 juillet 2009, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagée auprès des communes membres dans la démarche des contrats de co-développement 2012-2014.

Le secteur de Bordeaux-Bastide va devenir un espace central d'agglomération en continuité des aménagements déjà réalisés (Pont Chaban-Delmas, ZAC Cœur de Bastide, Jardin Botanique...) ainsi que grâce aux projets à venir (ZAC Bastide-Niel, Brazza...). Le PLU a prévu la création d'un grand parc urbain sur l'ensemble des berges de la rive droite.

Depuis 2007, quatre phases de travaux ont été mises en œuvre. Entre 2010 et 2016, le parc va s'étendre au nord, jusqu'à atteindre l'axe de la rue Bouthier, ce qui représente une avancée verte de 10 hectares.

La cinquième phase, objet de la délibération, correspond à la tranche conditionnelle 3, accompagnée des travaux d'aménagement des abords du pont Chaban-Delmas. La 3^e tranche conditionnelle se caractérise par une très forte présence du végétal. Cette composition spatiale offre des respirations très rythmiques et donne la possibilité au public d'évoluer sur de larges zones dédiées aux activités ludiques. Il s'agit du cœur vert du parc, qui est traversé par la voie pavée accompagnée d'un éclairage public.

Dans un souci de démarche durable, une zone tampon de 10 à 15 m sera mise en place depuis le haut de la berge en direction du parc, afin de limiter les impacts que l'aménagement pourrait occasionner sur cette zone fragile. Il est également à noter que la végétation retenue est composée d'espèces spontanées, dans un objectif de conservation de l'identité paysagère et de renforcement de la dynamique de nos écosystèmes originaux. De la même façon, des surfaces de prairies fleuries sont installées, dont le but est de maximiser la biodiversité.

Cet ensemble paysager, aménagé selon les principes du paysagiste Michel Desvigne, constituera à la fois un parc d'agglomération qui structurera et organisera le développement urbain, et un système d'espaces verts de proximité connectés aux quartiers et offrant un meilleur cadre de vie.

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'aménagement durable : destruction de surface imperméable, redistribution de l'eau naturelle intégralement sur le site grâce à une porosité de sol maximale, plantation d'espèces végétales locales, renforcement de la trame verte, charte « chantier vert », et après l'aménagement, mise en place de la gestion différenciée, notamment afin de préserver la biodiversité.

Le projet d'aménagement du parc aux Angéliques concerne tous les habitants de l'agglomération bordelaise (habitants, scolaires, touristes).

Cette demande de subvention s'inscrit dans le cadre de la fiche action n°107 « Parc aux Angéliques » du contrat de co-développement 2012-2014 conclu entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la ville de Bordeaux.

Le projet s'inscrivant dans une démarche globale de développement durable, il est demandé d'élaborer un plan de gestion écologique du site et la définition d'indicateurs de suivi de biodiversité (date de début et fréquence des suivis) et, notamment, une évaluation de l'état écologique des berges à Angéliques avant projet, de l'impact que pourrait induire la création d'un ponton sur cette espèce protégée et son corridor associé.

De plus, il sera nécessaire de mettre en œuvre les outils de communication et de pédagogie qui n'ont pu être mis en place lors de la phase 1.

De plus, il est rappelé qu'en 2011, La Cub a financé la phase 4 du Plan de conservation des berges à Angéliques des Estuaires élaboré par le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA), ce volet se déroulant exclusivement sur La Cub.

Il apparaît donc nécessaire d'intégrer au projet un travail de restauration du corridor écologique de l'Angélique des Estuaires sur les berges de Garonne en partenariat avec le CBNSA. Le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique et La Cub valideront les étapes de cette restauration dans le cadre du programme consacré.

Pour la réalisation des 4 premières phases du Parc aux Angéliques, La Cub a accordé à la ville de Bordeaux le principe des participations financières suivantes :

Phase 1 – Délibération n°2008/0316 du 30 mai 2008	76 225 €
Phase 2 – Délibération n°2010/0908 du 17 décembre 2010	219 000 €
Phase 3 – Délibération n°2011/0668 du 23 septembre 2011	183 000 €
Phase 4 – Délibération n°2012/0824 du 23 novembre 2012	212 748 €
TOTAL	690 973 €

Par courrier du 23 avril 2013, la ville de Bordeaux sollicite la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux à la réalisation de la phase 5 de l'aménagement paysager du parc aux Angéliques pour un montant de 180 884,52 €. Le cout global de cette opération est de 904 422,59 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET PRÉVISIONNEL Phase 5 (H.T.)				
Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)	%
Peupleraie (Quai Brazza)	117 816	État/ÉcoCité	308 679	34,13
Terrassements, pistes cyclable et piétonne, espace accueil, équipement	309 667	Conseil régional d'Aquitaine	125 974	13,93
Éclairage	10 340	Conseil général de la Gironde	108 000	11,94
Aménagement paysager	466 600	Communauté urbaine de Bordeaux	180 885	20,00
		Ville de Bordeaux	180 885	20,00
Total dépenses	904 423	Total recettes	904 423	100,00

Cette demande de subvention est conforme aux modalités d'éligibilité aux aides communautaires définies par la délibération n°2011 /0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature.

Elle répond notamment aux critères visant à accompagner les communes sur les natures d'opérations suivantes « Travaux d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages ».

- Intérêt communautaire : la création de cet important parc urbain d'agglomération (environ 50 ha) sur l'ensemble des berges de la rive droite est prévue au Plan Local d'Urbanisme ;
- Ouverture ou service rendu au public : tous les habitants de l'agglomération bordelaise (habitants, scolaires, touristes) ;
- Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : l'objectif est de conserver l'identité paysagère de l'agglomération tout en permettant de renforcer la dynamique des écosystèmes originaux, voire de les recréer afin de réaliser de véritables corridors écologiques ;
- Cofinancements : outre les fonds propres de la ville de Bordeaux (20 %), ce projet bénéficie de l'apport de 3 autres financeurs : l'État (34,13 %, le Conseil régional d'Aquitaine (13,93 %), le Conseil général de la Gironde (11,94 %) ;
- Innovation et expérimentation : concept paysager innovant ; redistribution des eaux pluviales intégralement sur le site au moyen d'une porosité de sol maximale ; système d'arrosage intégré.

Ainsi, la participation communautaire d'un montant de 180 884,52 € s'effectuera aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
VU la délibération communautaire n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE

la Communauté urbaine de Bordeaux soutenant les projets d'aménagements d'espaces naturels et paysagers d'intérêt d'agglomération, le parc aux Angéliques constituera un parc d'agglomération le long des berges de Garonne

DÉCIDE

Article 1 – Une subvention d'un montant de 180 884,52 € est attribuée à la ville de Bordeaux au titre de l'« Aménagement paysager du Parc aux Angéliques – phase 5 ».

Article 2 – Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière, ci annexée, destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 – Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 – La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section d'investissement : chapitre 204 – compte 2041412 – fonction 8330 – Programme HE00 – CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 22 JUILLET 2013

M. SERGE LAMAISON